



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 8 septembre 2020]

Date de la convocation

2 septembre 2020

Date d'affichage

9 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 3

Votants : 33

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Christian PERO, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Monique GUILLE, Laurent SQUASSINA, Marie-Françoise BONELLO

Absents :

**N° 118/ 2020**

*Secrétaire de séance : Martine SOUQUET*

**OBJET DE DELIBERATION : Cession d'une parcelle à M. ELGOYHEN**

Par délibération du Conseil Municipal n°122/2016 en date du 28 septembre 2016, il a été décidé le lancement d'une enquête publique relative au déclassement d'une parcelle sise entre le n°37 et le n°39 rue de Pouille en vue d'une cession à Monsieur et Madame ELGOYHEN Arnaud, domiciliés à Gaillac (81600) 37 rue de Pouille.

L'enquête publique préalable au déclassement du domaine public, prescrite par arrêté municipal en date du 26 juin 2017, s'est déroulée du 10 juillet 2017 au 28 juillet 2017 inclus.

Dans ses conclusions en date du 10/08/2017, le commissaire-enquêteur a constaté que le maintien de cette parcelle (constituant une venelle en impasse entre deux propriétés privées) n'est plus justifié. En conséquence, le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable au déclassement, prononcé par délibération n°106/2017 du 19 septembre 2017.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la cession de la parcelle suivante (document d'arpentage annexé) :

parcelle	Superficie en m <sup>2</sup>	désignation
LT 461	20	sols

Une consultation du service des domaines a été réalisée en date du 30/03/2018, l'avis du service départemental du Domaine en date du 15/06/2018, prorogé le 03/02/2020, évalue la valeur vénale de ce bien à 140 €.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver la cession à Monsieur et Madame ELGOYHEN Arnaud de la parcelle cadastrée section LT n°461, sise rue de Pouille pour un montant de 140,00 € (cent quarante euros) net vendeur.

Les frais de géomètre seront à la charge de la Commune.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

VOTE : 7 ABSTENTIONS

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la Commune à céder à Monsieur et Madame ELGOYHEN Arnaud la parcelle cadastrée section LT n°461, sise rue de Pouille pour un montant de 140,00 € (cent quarante euros) net vendeur,

**CONFIE** la rédaction de l'acte authentique à Maître BLINEAU, notaire à Gaillac (81600) – 45 rue Joseph RIGAL,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint Délégué, au nom de la Commune, à signer ledit acte et toute autre pièce nécessaire à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Patrice GAUSSERAND



Fait à Gaillac le 9 septembre 2020